

- On peut concevoir de véritables unités didactiques comprenant tous les éléments précédents (exercices, grammaire, compréhension, informations) ainsi que les liens qui renvoient à d'autres pages du site voire d'un autre site et invite l'utilisateur à lire, visionner ou écouter le document avant de résoudre de nouveaux exercices.
- On peut simplement contribuer à l'élaboration du dictionnaire en ligne.

Cette brève présentation a permis de faire tomber bien des réticences, et par la même, de démystifier l'outil informatique dans le domaine des nouveaux métiers qui impliquent directement ou implicitement les langues.

Méthodes d'attribution de crédits «(E) STC » aux unités d'enseignements

YETTOU Boualem

1. Préliminaires

Il convient tout d'abord de dire que la déclinaison algérienne du dispositif LMD (3-5-8) est totalement inspirée, pour ne pas dire calquée, du système européen. De ce fait, notre texte n'apportera pas beaucoup de nouveautés par rapport à ce qui se fait actuellement dans l'espace européen. Mais nous pensons que sur le plan informatif et communicatif, le présent travail contribuera à éclaircir certaines zones d'ombre, notamment en ce qui concerne l'attribution des crédits à chacune des unités d'enseignements (UE).

Pour comprendre le LMD algérien, il nous faut inéluctablement parler de l'Espace Européen dont la création comporte selon Richard de Lavigne¹:

- « La mise en place des LMD
- La mise en place des semestres
- La modularisation, sous une forme une ou une autre, des parcours de formation
- La mise en place de l'ECTS ou un système de crédits européens capitalisables et transférables.
- La mise en place du Supplément au Diplôme ou un document compatible avec celui-ci. »

Et tout ceci – toujours selon de Lavigne – afin de procurer par un cadre commun:

¹ Richard de Lavigne est conseiller pour l'ECTS et le Supplément au Diplôme à la Commission Européenne. Ancien Professeur en Histoire Médiévale et Responsable des Relations Européennes à l'Université de St Andrews, Ecosse. Consultant pour l'Education Supérieure Européenne Agence de mutualisation des universités et établissements.

Dans le présent travail, nous nous sommes largement inspirés de sa présentation intitulée : «Les crédits et comment procéder à leur allocation ?». Richard Louis de Lavigne, novembre 2003.

- « la compatibilité et la transparence à travers l'Europe et ceci aussi bien à l'intérieur des pays membres de l'union qu'entre les divers pays,
- une flexibilité accrue dans les parcours de formation,
- de multiples points d'entrée et de sortie des études pour procurer davantage de flexibilité pour les étudiants et pour faciliter la construction de passerelles entre les diverses formes d'établissements et de types d'éducation, formelle et non formelle,
- 'enhaussement' de la qualité non seulement par ces mesures, mais aussi par d'autres touchant à l'assurance et le contrôle de la qualité. »

D'où une garantie accrue pour les gouvernements que leurs investissements dans l'éducation supérieure ne sont pas gaspillés.

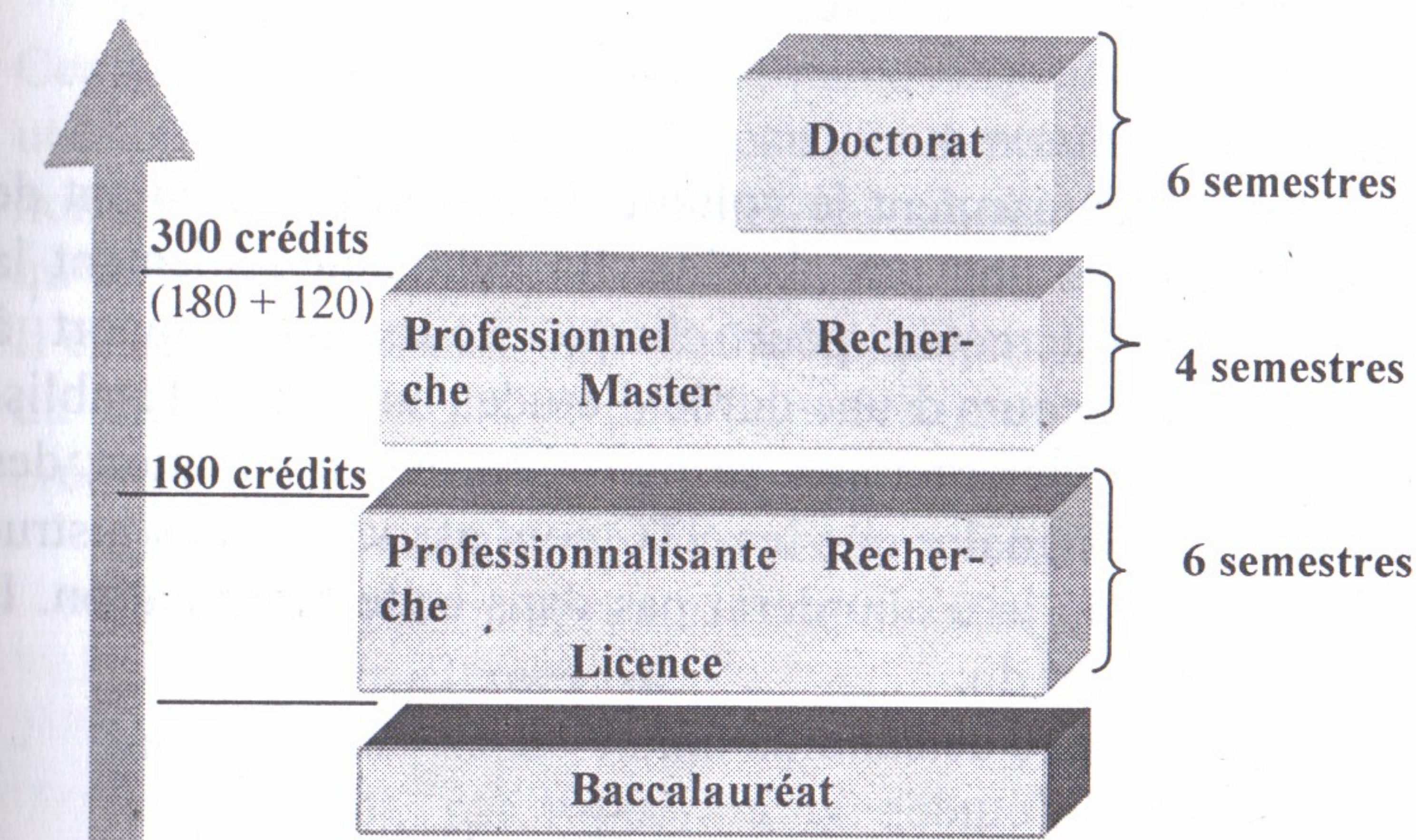
2. LMD : Déclinaison algérienne

Pour ce qui est de la réforme du système universitaire algérien, je voudrais me concentrer sur les unités d'enseignements et surtout sur la question des crédits dits ECTS et appelés en Algérie «STC»². Les mécanismes permettant l'allocation des crédits STC aux diverses unités d'enseignements ne figurent dans aucun document officiel explicatif, hors mis une lettre d'information du Ministère de l'Enseignement Supérieur selon laquelle d'une part un crédit équivaldrait à 15 heures de cours présentiels et à 7 heures de travail personnel de l'étudiant. Ce qui donnerait une charge horaire totale de l'étudiant estimée à 22 heures par semaines. Au vu de la norme internationale qui situe la charge horaire totale de l'étudiant dans une fourche de 25 heures au minimum à 30 heures au maximum, cette charge horaire totale prévue pour l'étudiant algérien nous paraît être bien en deçà de la norme. D'autre part, la note ministérielle parle de 25 heures de cours hebdomadaire et d'un

² Voir à ce sujet le « Vocabulaire (LMD/ licence/ Master/ Doctorat) édité par la Conférence Nationale des Universités. Alger, mars 2001.

semestre à 18 semaines. Pour des raisons techniques évidentes, il n'est pas possible de construire un programme d'études basé sur un semestre de 18 semaines³. En ce qui concerne l'architecture globale du programme de licence, le LMD algérien (cf. Schéma général du dispositif LMD en page suivante) adopte aussi le système de la modularisation qui, au sens strict du terme, veut dire l'introduction d'unités d'enseignements (UE) qui sont définies selon les semestres avec des examens en fin de chaque semestre. Les UE sont des ensembles d'enseignements (modules/matières) articulées d'une manière cohérente en vue de l'acquisition de compétences identifiées. Les UE se distinguent en 4 catégories : UE fondamentales, UE de découverte, UE transversales et UE de méthodologie.

Schéma général du dispositif LMD⁴ : La déclinaison algérienne



³ Nous avons réduits le semestre à 16 semaines. Certains enseignants auraient même souhaité un semestre de 12 à 14 semaines.

⁴ Voir à ce sujet le Dossier « Réformes des enseignements supérieurs ». Nouvelle architecture des formations basées sur le dispositif Licence/ Master/. MESRS, déc. 2003. <http://www.fineprint.com>

3. Les Crédits

A propos de crédits, je donnerai les deux définitions suivantes :

Première définition

Le crédit est avant tout une méthodologie destinée à créer la transparence, à faciliter une meilleure connaissance réciproque des institutions d'enseignement supérieur et à élargir l'éventail des choix proposés aux étudiants. Le crédit se fonde sur les éléments de base suivants :

- l'information structurée sur les programmes d'études facilitée par le Dossier d'information;
- l'utilisation de 60 crédits pour une année académique à plein temps;
- l'accord mutuel (entre les établissements partenaires et l'étudiant) basé sur le Formulaire de candidature/ Contrat d'études;
- la reconnaissance des résultats obtenus par l'étudiant attestée par le Relevé de notes.

Deuxième définition

Les crédits représentent le volume de travail de l'étudiant de façon relative et non pas absolue. Ils indiquent seulement la part de travail requis pour chaque cours par rapport à l'ensemble des cours d'une durée d'études au sein de l'établissement ou du département responsable de l'affectation des crédits. Il faut signaler que les STC sont associés à des instruments écrits que je n'aborderai pas dans cette présentation. Il s'agit notamment du:

- formulaire de candidature
- contrat d'études
- relevé de notes
- Catalogue des Cours
- Dossier d'information
- Supplément au diplôme

Il convient aussi de faire la distinction entre les crédits académiques, qui représentent la QUANTITE de travail accompli, et les notes, qui traduisent la QUALITE de ce travail. L'université algérienne a adopté un système à 60 crédits annuels (soit 30 crédits par semestre). Les crédits définissent par leurs nombres et les niveaux qui leurs sont associés LES EXIGENCES DES PROGRAMMES pour chaque parcours de formations.

4. Sur quelles bases doit-on attribuer les crédits aux UE ?

Le calcul des crédits à attribuer aux différentes composantes d'un programme doit passer obligatoirement par deux phases :

1. Phase de calcul de la charge horaire totale de l'étudiant pour chacune des UE (voir tabl. 1 et 2 en annexe de cette présentation)
2. Phase d'attribution de crédits en fonction de la charge de travail de chaque UE par rapport aux autres UE du même semestre.

Cependant, il faut reconnaître que quelque soit la méthode utilisée pour mesurer avec précision la totalité de la charge horaire totale de l'étudiant, le résultat ne peut être qu'approximatif.

Il existe actuellement trois méthodes qu'on utilise comme base du calcul des crédits et pour le mécanisme d'attribution des crédits aux UE :

- La méthode dite «impositionnelle», ou «top down» (descendante), par rapport aux composantes d'offres de formations très structurées
- La méthode «dite compositionnelle», ou «bottom up» (ascendante), par rapport à la charge horaire totale de l'étudiant pour chacune des UE
- La méthode «dite compositionnelle», ou «bottom up» (ascendante), par rapport aux compétences à acquérir par l'étudiant dans chacune des UE.

4.1 La méthode dite «impositionnelle», ou «top down» (descendante), par rapport aux composantes d'offres de formations très structurées

Cette méthode semble être a priori la plus facile pour arriver à l'attribution des crédits. Dans le cas des programmes très structurés, il est aisé de mesurer le poids relatif des diverses UE.

Néanmoins, certains problèmes peuvent se poser quand il s'agit de «calculer des crédits pour des UE qui sont d'un caractère très différent» (Telle UE est basée sur des cours magistraux, telle autre sur des travaux dirigés ou des travaux pratiques, des stages ou des mémoires de fin d'études).

Dans ce cas de figure, et même s'il ne faudrait pas sous-estimer la charge de travail des enseignants dans certains cours magistraux par exemple, il faut allouer des crédits sur la base de la charge de travail de l'étudiant. D'autres problèmes peuvent se poser dans le calcul des crédits pour des UE qui tout en comportant la même charge de travail pour tous les étudiants ont un poids relatif différent lorsqu'elles font à la fois partie de plusieurs programmes d'études.»

Dans ce cas de figure, il est préférable – par esprit d'équité – d'octroyer le même nombre de crédits aux UE qui comportent la même charge horaire pour l'étudiant.

4.2 La méthode «dite compositionnelle», ou «bottom up» (ascendante), par rapport à la charge horaire totale pour chacune des UE

Cette méthode est basée sur le calcul des heures réelles de travail de l'étudiant **moyen**. 60 crédits représentent le volume de travail d'une année académique à plein temps. Le poids de travail inclut toute activité faisant partie de la formation d'un étudiant au sens large:

- les cours et séminaires (peuvent être calculés sur la base du nombre d'heures de contact entre étudiants et enseignants)

- les travaux pratiques (laboratoire, etc.)
- le travail en bibliothèque et à la maison (préparation avant et après le cours ou le séminaire; préparation des examens)
- les stages et activités pratiques (participation à des associations d'étudiants, cours de langues préparatoires à la mobilité, par exemple).

Une étude récente réalisée par les partenaires du projet «TUNING» compare la durée des études universitaires et montre qu'elle varie d'un pays à l'autre, d'une institution à l'autre, d'une discipline à l'autre. En tenant compte de tous ces éléments, la durée *officielle* de l'année académique se situe donc, d'après cette étude dans tous les pays de l'union Européenne: entre 34 à 40 semaines par an.

Il est généralement accepté qu'une semaine de travail d'un étudiant implique : entre 40 et 42 heures de travail officiel, ce qui mène à une année académique de 1360 à 1680 heures en moyenne; avec, bien sûr de notables exceptions (durée maximum 1800 heures, rarement 2000). En théorie et en moyenne, en Europe, 1 crédit varie le plus souvent entre 24 et 27 heures de travail. Il est important de ne pas fixer un nombre absolu d'heures de travail correspondant à un crédit mais plutôt de donner une fourchette qui permette une souplesse dans l'appréciation du poids de travail exigé des étudiants suivant les années et les filières d'études: 1 crédit correspond à une durée de 25 à 30 heures du travail de l'étudiant?

Cependant, il me semble être important de souligner que la charge horaire totale de l'étudiant doit être aussi associée aux savoirs et compétences que l'étudiant doit avoir acquis à l'issue des diverses UE.

La limite de la méthode «compositionnelle» ou «ascendante» réside principalement dans le fait qu'il est pratiquement difficile de prévoir le nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement d'un travail d'une UE nouvelle, non connue des étudiants. C'est pour cela qu'on accorde un intérêt particulier aux compétences qu'il faudra acquérir en cours de

route. Cela nous mène directement à parler de la 3^{ème} méthode :

4.3 La méthode dite « compositionnelle » ou « ascendante » par rapport aux compétences à acquérir par les étudiants dans chacune des UE

Il s'agit selon cette méthode d'identifier et d'énumérer les compétences que l'étudiant devra acquérir en cours de route. Mais il faudra aussi calculer le nombre total d'heures de travail que l'étudiant doit accomplir pour acquérir ces compétences. Par compétences, il faudrait comprendre : Ce qu'un étudiant qui termine avec succès une UE *saura* et *pourra démontrer* et/ou *saura faire*.

Une fois associées à leurs critères d'évaluation, les compétences reflètent le niveau de l'apprentissage en question. L'énumération des compétences aide à établir l'équivalence des programmes. L'équivalence est indiquée en terme de *contenus* des UE et en terme de *volume* et de *niveau* de ce contenu.

Par la méthode compositionnelle ascendante, il est donc établi un lien entre le nombre des compétences d'un côté et le nombre plus ou moins précis d'heures de travail que l'étudiant doit accomplir afin d'acquérir ces compétences. Néanmoins, cette méthode présente entre autres les inconvénients suivants :

- La théorie et le vocabulaire des compétences restent mal définis
- Les niveaux des études restent encore mal définis

5. En guise de conclusion

Au terme de cette présentation, on serait tenté de répondre à la question « Laquelle des trois méthodes est la meilleure ? » « Toutes les trois réunies, quand cela est possible ». Toutefois, il est conseillé, pour des raisons pratiques, de commencer d'abord par la méthode « impositionnelle ». Les résultats acquis

par celle-ci peuvent être ensuite contrôlés par les deux autres méthodes.

Mais quelque soit le choix de la méthode, il nous semble important de souligner la nécessité de procéder par la suite à des contrôles afin de s'assurer de la pertinence du nombre de crédits attribués à chaque UE et de leur validité. Un des moyens de contrôle les plus faciles et les plus efficaces restent le questionnaire anonyme adressé aux étudiants. On demandera aux étudiants si telle ou telle UE reflètent raisonnablement leur charge de travail.

Enfin, il est essentiel de dire que si les crédits peuvent nous donner des informations sur le volume de travail de l'étudiant, ils ne peuvent pas, par contre, nous renseigner sur le niveau de l'UE et sur son contenu ainsi que sur la qualité du travail de l'étudiant. Pour cela, il faudra revenir inéluctablement aux instruments écrits qui ont été cités au début de ce travail (*voir point N° 2*), et surtout au Dossier d'Information.

Annexe

Tableau 1 :
Exemple de calcul de la charge horaire totale d'un étudiant
au 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de licence

	CHTE* hebdo	Nombre de semai- nes	CHTE par semestre
Temps présentiel	25h hebdo	16	400h semestre
Temps de préparation des cours	07h hebdo	16	112h semestre
Temps de préparation des exposés	07h hebdo	16	112h semestre
Temps de préparation des examens	18h hebdo	02	36h semestre
CHTE par semestre	—	—	660h semestre
CHTE par semaine	—	—	≈ 41,24 h hebdo entre 40h et 42h

* CHTE = Charge horaire totale de l'étudiant

Tableau 2 :
Exemple d'allocation de crédits à une UE d'un semestre du projet de
Licence en Langues Etrangère

PREMIER SEMESTRE (400 HEURES PAR SEMESTRE) *				
Unités d'enseignements UE	Matières (Enseignements Consti- tutifs)	VOL. HOR. présentiel	CHTE*	CTS*
Unité d'enseignements Fondamentaux 1 16 h hebdo	- Ecrit : Techniques de l'Expression Ecrite	6h	330 h: 22	6
	- Oral : Techniques de l'Expression Orale			
	- Origine et Evolu- tion de la Langue	4h		4
	- Morphosyntaxe (Théorie et Prati- que)			
	- Concepts linguisti- ques	1.30h		2
	- Phonétique (Théo- rie et Pratique)	1.30h		1
	- Histoire des Idées	1.30h		1
	- Histoires des Aires Culturelles			
	- Tradition des Genres Littéraires	1.30h		1
	- Histoire des For- mes d'Expression Artistique			
				15

* CHTE = Charge horaire totale de l'étudiant

° CTS= Déclinaison algérienne des crédits capitalisables et transférables (équivalents
des ECTS européens)